

Comment remplir l'attestation NORMALE

TVA À 10 % - 5,5 % :
ATTESTATIONS NORMALE
ET SIMPLIFIÉE

10% TVA 5,5%

TRAVAUX DE GROS ŒUVRE ET/OU DE SECOND ŒUVRE DE PLUS DE 5 LOTS

Recto

DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES

cerfa
13947*03

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1300-SD
(01-2014)
@Internet-DGF:ip

ATTESTATION NORMALE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT
Je soussigné(e) : Prénom :
Nom : Commune : Code postal :

② NATURE DES LOCAUX
J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel

autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune : Code postal :

dont je suis : propriétaire locataire autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX
J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux :

1. Fondations :

n'affectent pas les fondations

ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des fondations.

2. Éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage :

n'affectent pas ces éléments

ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus de ces éléments.

3. Façades (hors ravalement) :

n'affectent pas les façades

ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des façades.

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Établissements affectés à l'hébergement collectif de personnes physiques

Exemple : chambres d'hôtes, maisons de retraite, foyers d'hébergement...

Localisation des travaux Cocher la case correspondante

Travaux dans les parties communes

Locaux affectés :

- totalement à l'habitation :
TVA à 10 % - 5,5 % ;
- habitation ≥ 50 % :
TVA à 10 % - 5,5 % ;
- habitation < 50 % : ventilation
TVA à 10 %, 5,5 % et 20 %
(information fournie par
le syndic, par exemple).

Gros œuvre

Trois composants ① ② ③

Si un composant est > 50 %,
la TVA est à **20 % sur
l'ensemble des travaux.**

**L'attestation est remplie par
le client** (propriétaire occupant
ou bailleur, locataire, syndic, SCI...).

Type d'immeuble
Cocher la case correspondante.

**Maison individuelle
Immeuble collectif**
Usage mixte : habitation et usage
professionnel. Si ce dernier est
> 50 % de la surface, la TVA à
10 % - 5,5 % s'applique uniquement
dans les pièces à usage d'habitation.

Le taux réduit de TVA
est applicable aux travaux de
transformation d'un local affecté
auparavant à un autre usage.
Exemple : bâtiment agricole
(grange...).

Pour chaque nature de travaux
① ② ③ **cocher une case**
Éléments composant le socle :
semelles, longrines, radiers,
micropieux, etc.

Éléments porteurs : murs, dalles
(béton, bois) **et charpente**
Travaux exclus : revêtement
(parquet, carrelage, moquette...),
isolation thermique et/ou phonique,
couverture (tuiles, ardoises...).

Travaux exclus : ravalement,
étanchéité, imperméabilisation.
**La plupart du temps, il n'y a pas
d'affectation des façades,
car les bâtiments sont constitués
de quatre murs porteurs.**